

Département du Jura



Arrondissement de SAINT-CLAUDE

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 17 DÉCEMBRE 2025

**Étaient présents :** Délégués de MAISOD, Mme Delphine BARTHET (titulaire) et Mme Céline GROS, Présidente, Délégués de MEUSSIA, Mme Céline COLAS et M. Maxime BALLAUD (titulaires), Délégués de CHARCHILLA, M. Jérôme SMANIOTTO, Vice-Président, (titulaires)

**Présent(s) Invité(s) :** Mme Claire BANDERIER, représentant des parents d'élèves, Mme Anaïs POURCELOT, Directrice de l'école de MEUSSIA, Mme Véronique GAVAND, Directrice école de CHARCHILLA.

**Absent(s) et/ou Excusé (s) :** Délégués de COYRON, M. Olivier GAMBÉY et Mme Christelle CARROZ

**Pouvoir(s) reçu(s) :** Délégués de CHARCHILLA, Mme Joëlle FRANTZ à M. Jérôme SMANIOTTO

**Secrétaire de séance :** Mme Delphine BARTHET

**Début de la séance :** 20H00

### Approbation du dernier compte-rendu :

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil Syndical s'ils ont des observations à apporter au compte-rendu du 11 décembre 2024

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## Lecture de l'ordre du Jour

Madame la Présidente donne lecture de l'ordre du jour au Conseil Syndical :

### **FINANCES**

1\_CENTRE DE GESTION : Adhésion au service de médecine préventive

2\_PORTAIL FAMILLE :

CANTINE - Tarif applicable en cas d'absence hors délai d'annulation

GARDERIE – Conditions de réservations

### **EFFECTIFS 2025 / 2026**

3\_ÉCOLES : Point sur les effectifs

4\_CANTINE - GARDERIE : Point sur les effectifs

5\_AGENTS : Temps de travail

## ORDRE DU JOUR

### 1\_ CENTRE DE GESTION : ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE

Madame la Présidente l'Assemblée que conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, et en application du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, il est de notre responsabilité d'assurer la surveillance médicale de nos agents territoriaux.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura, par délibération n°18-2025 en date du 18 juillet 2025, a mis en place un service de médecine préventive à destination des collectivités du département. Ce service a pour vocation d'assurer le suivi médical des agents en lien avec leurs fonctions, tout en intervenant sur les conditions de travail et le milieu professionnel.

Il présente la convention qui sera annexée à la délibération, qui définit les modalités d'utilisation de ce service. Elle encadre notamment les visites médicales obligatoires, les actions de prévention, et les interventions du médecin de prévention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'UNANIMITÉ, APPROUVE l'adhésion de la commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Jura.

### 2\_ PORTAIL FAMILLE : CONDITIONS RÉSERVATIONS ET TARIFS EN CAS D'ABSENCE

Madame la Présidente rappelle la mise en place du Portail Famille depuis le 1er septembre 2025 et la permanence assurée en août par le secrétariat pour accompagner les parents.

Rappels :

- **Livret Portail Famille** : conditions d'utilisation et règlement intérieur.
- **Facturation** : émission des factures en début ou fin de mois par le secrétariat.
- **Prévention des relances** : envoi d'un courriel quelques jours avant la nouvelle facture pour éviter les relances DGFIP.

Points discutés :

- Demande des parents : facturer uniquement le repas en cas d'absence hors délai. Deux cas accordés ce trimestre.
- Nombre croissant d'enfants accueillis sans réservation. Proposition : instaurer un plafond annuel par enfant.

Madame la Présidente souligne la nécessité de fixer par délibération :

- Les modalités tarifaires en cas d'absence hors délai (7 jours).
- La limitation des accueils en garderie sans réservation. Madame la Présidente souligne l'importance des réservations pour organiser la journée des agents et ajuster le nombre de personnels nécessaires

Décisions :

- **Absence hors délai (7 jours)** : Tarif du repas 8.30 € (*comprenant Repas 4.80 € - Garderie 3.50 €*)
  - Le repas sera facturé : **4.80 €**.
  - Part garderie non facturée : **3.50 €**
  - Rappel : repas non pris récupérables auprès de la cantine.
- **Garderie** :
  - Réservation obligatoire via le Portail.
  - Fixation d'un nombre maximum d'accueils sans réservation par an et par enfant (à définir).

### 3\_EFFECTIFS SCOLAIRE 2025-2026

Madame la Présidente présente à l'assemblée le tableau des effectifs pour l'année scolaire 2025/2026 comptabilisant 67 élèves :

CHARCHILLA – CYCLE 1								MEUSSIA – CYCLE 2 ET 3									
TPS	0	PS	7	MS	5	GS	8	CP	9	CE1	9	CE2	11	CM1	6	CM2	12
<b>Total élèves Cycle 1</b>								<b>Total élèves Cycle 2 et 3</b>									
<b>20</b>								<b>47</b>									

Madame la Présidente présente le tableau de prévisions des effectifs pour les années 2026-2027 comptabilisant 65 élèves :

CHARCHILLA – CYCLE 1							
TPS	0	PS	10	MS	7	GS	5
Total élèves Cycle 1							22

MEUSSIA – CYCLE 2 ET 3									
CP	8	CE1	9	CE2	9	CM1	11	CM2	6
Total élèves Cycle 2 et 3									43

#### 4\_EFFECTIFS CANTINE - GARDERIE 2025-2026

Madame la Présidente présente les effectifs moyens de cantine sur les derniers mois :

##### CANTINE :

MOYENNE EFFECTIF SUR LES 3 DERNIERS MOIS				
Effectif moyen calculé sur effectifs réels des 3 derniers mois	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	21,22	23,33	24,94	19,47
<i>Dont Moyenne enfant – 6 ans</i>	5,78	7,41	8,29	8,14
<i>Dont Moyenne enfant + 6 ans</i>	13,52	15,92	17,81	12,75

##### GARDERIE :

MOYENNE EFFECTIF SUR LES 3 DERNIERS MOIS								
Effectif moyen calculé sur effectifs réels des 3 mois	Lundi		Mardi		Jeudi		Vendredi	
	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
		4,73	12,33	4,70	12,54	5,28	12,92	5,31
<i>Dont enfant – 6 ans</i>	1,55	2,82	1,00	2,63	2,00	5,22	1,75	3,42
<i>Dont enfant + 6 ans</i>	3,18	9,25	3,70	9,91	3,28	7,36	3,56	3,58

Madame la Présidente souligne que l'on observe une diminution des effectifs au sein des services de cantine et de garderie. Une évolution néanmoins cohérente avec la baisse significative des effectifs scolaires constatée ces dernières années.

#### 5\_EFFECTIFS CANTINE - GARDERIE 2025-2026

Madame la Présidente rappelle que le temps de travail des agents n'a pas été ajusté malgré la baisse progressive des effectifs scolaires, notamment en cantine.

Après consultation du Centre de gestion, elle indique qu'aucune modification ne pourra être mise en œuvre pour l'année scolaire 2025-2026, la procédure étant jugée trop complexe.

Elle donne lecture du courriel de Mme Delacroix, Directrice du Centre de gestion, présentant des exemples de calcul annualisé en cas de suppression d'heures.

Elle précise que, compte tenu de la diminution des effectifs en cantine, le Conseil souhaite réajuster les heures de travail en les répartissant sur d'autres missions. Une analyse approfondie sera conduite afin d'adapter les temps de travail à la charge réelle pour l'année 2026-2027.

Afin d'ouvrir la discussion sur ces ajustements, Madame la Présidente présente les effectifs des dernières années ainsi que la réglementation applicable à l'accueil périscolaire et au temps de travail des agents.

ANNÉES SCOLAIRE	NOMBRE D'ÉLÈVES	% ÉVOLUTION
2025 - 2026	67	● 5,63 %
2024- 2025	71	● 7,79 %
2023- 2024	77	● 7,23 %
2022- 2023	83	+ 2,47 %
2021- 2022	81	● 5,81 %
2020- 2021	86	0 %
2019- 2020	86	● 2,27 %
2018- 2019	88	● 8,33 %
2017- 2018	96	● 5,88 %
2016- 2017	102	● 2,86 %
2015 - 2016	105	0 %

Elle laisse ensuite place aux propositions suivantes :

**Pour Mme Angélique Simonet :**

- retrait du service en cantine, compensé par une mission d'aide en classe l'après-midi auprès des CE et CM à l'école de MEUSSIA, soit 2 heures d'accompagnement en classe par jour.

**Pour Mme Audrey Bourgeois-République :**

Madame la Présidente rappelle que Mme Audrey Bourgeois-République disposait initialement de 5 heures hebdomadaires de missions administratives en télétravail, en plus de ses 27 heures en cantine et garderie.

La délibération n°S\_2025\_0007 du 2 juillet 2025 a supprimé la régie de recettes et réduit ces missions à 3 heures par semaine à compter du 1er octobre 2025, en raison de la simplification des procédures et de la centralisation assurée par le secrétariat grâce au Portail Famille, opérationnel depuis le 1er septembre 2025.

À ce jour, les missions administratives de Mme Bourgeois-République se limitent à la saisie des présences sur le Portail Famille et au passage hebdomadaire des commandes de repas.

Il est proposé :

- maintien d'1 h administrative / semaine pour la gestion des commandes au SICOPAL et le suivi des présences sur le Portail,
- réaffectation des 2 heures restantes en accompagnement le matin à Meussia.

Le Centre de Gestion sera sollicité pour validation de cette proposition avant de proposer aux agents l'aménagement de leurs horaires et sa mise en place.

## QUESTIONS DIVERSES

### TRANSPORT SCOLAIRE :

Madame la Présidente informe l'Assemblée que, depuis le début de l'année scolaire, le SIVOS a de nouveau été confronté à des difficultés concernant l'agent accompagnatrice de bus.

Il a été constaté que des enfants étaient mal placés dans le véhicule et, plus grave, qu'un enfant de moins de six ans a été laissé seul à Meussia afin que l'agent poursuive sa tournée.

Ces faits interviennent malgré les nombreux rappels effectués au cours de l'année scolaire 2025-2026, lesquels avaient conduit à l'organisation d'une réunion avec M. CHEVILLOT, contrôleur-médiateur de la Région Bourgogne Franche-Comté, le 28 mai 2025, ainsi qu'à une journée de formation destinée à rappeler le règlement en vigueur.

Après entretien avec la Région et le Centre de Gestion, et au regard des manquements répétés à ses fonctions et obligations, le SIVOS a été informé que Madame Chantal CHERVET devra faire l'objet d'une sanction disciplinaire.

Il est recommandé une exclusion temporaire de trois jours, et le Centre de Gestion transmettra prochainement l'avis du Conseil disciplinaire conformément à la procédure en vigueur.

### ÉCOLES :

Madame Anaïs POURCELOT, Directrice de l'école de Meussia, sollicite l'inscription d'une provision supplémentaire de 200 € au budget 2026 afin de financer l'acquisition de manuels de lecture pour les classes de CP et CE1. Cette demande est motivée par l'absence de ces supports pédagogiques durant l'année scolaire 2025-2026, ce qui a contraint l'établissement à emprunter des exemplaires auprès de l'école de Saint-Lupicin, lesquels devront être restitués.

Les enseignantes demandent l'installation d'un filet pare-ballon à l'arrière du préau. La commune de Meussia indique qu'elle étudie la possibilité de prendre en charge cette installation.

### DEMANDE DE DÉROGATION :

Madame la Présidente informe le Conseil de la réception d'une demande sollicitant une dérogation afin que l'enfant, soit scolarisé à l'école de Villards-d'Héria à la prochaine rentrée.

La requérante motive sa demande par le fait que son assistante maternelle, domiciliée dans cette commune, accueille déjà l'enfant. Elle indique que cette proximité faciliterait son organisation familiale en raison de ses horaires professionnels variables.

Après examen, le Conseil rappelle que les dérogations ne peuvent être accordées que pour des motifs entrant dans les critères réglementaires, notamment : raisons médicales de l'enfant, contraintes particulières liées à la situation familiale, absence de capacité d'accueil dans l'école du secteur, ou projet éducatif spécifique.

le Conseil refuse la demande, les éléments présentés — organisation personnelle et proximité avec l'assistante maternelle — ne relèvent pas des motifs permettant l'accord d'une dérogation.

## Questions des représentants des parents d'élèves adressées au SIVOS

### 1. Cantine scolaire

- Organisation du service

Les parents demandent des précisions sur les horaires d'arrivée et de départ du service à Maisod, ainsi que sur le temps réellement consacré au repas, certains enfants indiquant devoir manger rapidement.

- Rapport à la nourriture

Une question est posée sur la ligne éducative appliquée, notamment quant à une éventuelle obligation de terminer son assiette après avoir goûté.

- Menus et tarification

À la suite de l'augmentation du tarif des repas, les parents souhaitent savoir si certains menus peuvent encore être servis sans entrée ou sans fromage, comme cela avait été réalisé par le passé.

- Comportement du personnel

Le représentant des parents rapporte également des témoignages faisant état d'un comportement de grossièreté d'un agent de cantine envers les enfants.

### Réponse du SIVOS :

S'agissant des horaires liés au transport scolaire, il est indiqué que le bus arrive à la cantine à l'horaire habituel prévu par le circuit, sans modification récente, aux environs de 11h45. Le départ du bus après le service s'effectue également aux horaires réglementaires fixés par l'organisateur du transport, à savoir 12h55.

Concernant l'organisation de la cantine, il est rappelé qu'à chaque table d'enfants de maternelle, un élève plus grand est présent afin de les aider pendant le repas.

Il est également indiqué que le maintien de certains aménagements, notamment l'absence d'entrée ou de fromage certains jours, reste en vigueur. Ces mesures avaient été mises en place afin d'éviter une hausse du prix d'achat du repas.

### 2. École de Meussia – Agent du SIVOS

- Clarification des missions

Les parents sollicitent des précisions sur les missions confiées à l'agent du SIVOS, en particulier concernant l'accompagnement des élèves de CP.

- Comportements rapportés

Des enfants indiquent avoir reçu de légers coups de cahier lors d'exercices de lecture. Les parents demandent des éclaircissements sur la véracité de ces faits.

### Réponse du SIVOS :

Les missions de l'agent pour l'accompagnement des élèves en classe sont gérées directement par l'institutrice.

Le SIVOS rappelle qu'il ne tolère aucun comportement inapproprié de la part des agents et souligne que le respect doit être mutuel entre les adultes et les enfants.

